



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-TROIS FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **17 février 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Absent excusé : Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Evelyne PANISSET.

2023-11

Convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la place centrale d'Albigny par la création d'un cheminement piéton et de places de stationnement, sur la RD111 par la commune de Montrottier, dans sa traversée d'agglomération.

Monsieur Michel VIANNAY, 2^{ème} adjoint au Maire, expose :

Vu le projet de convention ci-annexée, relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la place centrale d'Albigny par la création d'un cheminement piéton et de places de stationnement, sur la RD111 par la commune de Montrottier, dans sa traversée d'agglomération,

Monsieur Michel VIANNAY rappelle que des travaux d'aménagement de la place centrale d'Albigny seront réalisés. Au préalable, la commune de Montrottier, doit notamment arrêter par convention avec le Département du Rhône, les conditions administratives, techniques et financières s'y rapportant.

Monsieur Michel VIANNAY rappelle que la commune de Montrottier assure le financement des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton, de places de stationnement, de reprise de bordures et de signalisation horizontale pour un montant évalué à hauteur de 68 867 € HT soit 82 640 € TTC. Afin de mener à bien cette opération, la Commune bénéficie du soutien financier du Département du Rhône au titre des amendes de police 2021 (12 000 €) et du partenariat territorial 2022 (20 000 €).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention, relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la place centrale d'Albigny par la création d'un cheminement piéton et de places de stationnement, sur la RD111 par la commune de Montrottier, dans sa traversée d'agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Evelyne PANISSET

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Evelyne Panisset', is written over the printed name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :